

22.05.2003 - 15:36 Uhr

ASTAG: Les réservations ne servent à rien

Berne (ots) -

Pour le trafic des poids lourds traversant les Alpes, les réservations ne constituent pas un moyen approprié. Elles ne permettent pas d'augmenter la sécurité routière ni de transférer de la route au rail le trafic de marchandises internationales traversant les Alpes.

L'Association suisse des transports routiers ASTAG constate que ni la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP, ni l'intensification des contrôles du trafic des poids lourds n'ont permis d'atteindre leur principal objectif. Le transfert de la route au rail du trafic de marchandises en transit, traversant les Alpes, n'a pas eu lieu. L'ASTAG le regrette car elle soutient le mandat de transfert inscrit dans la Constitution mais il est nécessaire de relever le fait que ce dernier ne se rapporte qu'au transit alpin transfrontalier.

Les expériences vécues avec le système "compte-gouttes" sont plus réjouissantes. Toutefois, il est trop tôt pour tirer le bilan final de ce système. Les courses de camions actuelles via le Gothard se situent à plus de 20 % en-dessous du niveau de l'année 2000, ce qui s'explique notamment par la morosité conjoncturelle actuelle. Par conséquent, lorsque le volume du trafic est à son niveau record, le système "compte-gouttes" n'a pas encore pu faire ses preuves.

Le trafic "S" prioritaire a fait ses preuves pour le transport à l'intérieur de la Suisse. Il représente certes une solution d'urgence mais il permet d'assurer tant bien que mal la liaison avec le Tessin. A l'heure actuelle, grâce au trafic "S", la situation est relativement stable. En l'absence de motifs contraignants, il ne faudrait pas introduire de nouveaux changements du système qui pourraient compromettre les résultats acquis. La tentative qui a échoué pour transférer le trafic de la route au rail n'est pas non plus une raison suffisante pour essayer de nouveaux moyens qui ne déboucheraient pratiquement sur aucun résultat. De plus, à priori, il faut éviter tout ce qui comporte des travaux et des coûts énormes pour la collectivité.

Le concept des réservations présenté aujourd'hui ne promet aucune augmentation de la sécurité routière. Seules les places de stationnement prévues pour le trafic des poids lourds seront en mesure de résoudre le problème de sécurité posé par les camions garés sur l'autoroute. Toutefois, ces places doivent être conçues de manière à permettre une réelle détente aux conducteurs. Dans ce principe, les places de stationnement pour les poids lourds correspondent au postulat que l'ASTAG a formulé à plusieurs reprises, à savoir des places de stationnement le long et non pas sur l'autoroute.

Un système de réservation - et de surcroît ce qu'on appelle une greffe sur le système "compte-gouttes" - ne constitue pas un moyen approprié et il est inutile. En aucun cas, il ne faudrait réduire artificiellement la capacité des routes actuelles au moyen du système de réservation ou le réglementer en s'inspirant de motifs politiques. Il serait tout aussi inacceptable d'introduire le système de réservation en guise d'antichambre à une bourse du transit qui permettrait de vendre aux enchères les traversées tant convoitées au meilleur offrant, cela représenterait par conséquent une nouvelle

mesure fiscale chicanière. De plus, on aurait vite fait de rendre obligatoire un tel système de réservation qui est actuellement présenté comme une mesure facultative et un régime obligatoire pourrait être lourd de conséquences.

Pour résoudre les problèmes actuels, il vaut mieux développer les infrastructures ferroviaires et routières en fonction des besoins. La construction d'un deuxième tunnel routier au Gothard en fait partie, car elle bénéficierait incontestablement au trafic voyageurs privés qui représente le 80 % du volume des transports sur cet itinéraire. Quant aux chemins de fer, il ne suffit pas de développer les infrastructures, ils doivent aussi principalement réussir à proposer des transports attractifs qui constituent sur le marché une alternative valable au trafic routier.

Contact:

Beat Keiser
Porte-parole vis-à-vis des médias
Weissenbühlweg 3
3007 Berne
Tél. +41/31/370'85'70
Natel +41/79/653'89'35

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100463309> abgerufen werden.